

**CONCOURS INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES CADRES
SUPERIEURS DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS
PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2021**

PIECES A FOURNIR

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- deux vignettes de concours à 500 F.CFP ou une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- une enveloppe timbrée à 180 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
- un curriculum Vitae,
- copie de l'arrêté de nomination en tant que cadre de santé des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie,
- **la fiche individuelle de renseignement destinée aux membres du jury (obligatoire à l'inscription)**

MODALITE DE DEPOT

La fiche d'inscription dûment remplie et signée devra être :

1° retournée à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie - Service recrutement initiale – **B.P. M2 – 98849 Nouméa cedex**,

ou

2° déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa **les après-midi entre 12h30 et 16h**

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.



EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES CADRES SUPERIEURS DE SANTE

	Coefficient	Durée
I - Epreuve orale		
1) Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription. L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations. La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury.	1	30 minutes (dont 10 d'exposé par le candidat)

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

**CADRE SUPERIEUR DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX
DE NOUVELLE-CALEDONIE**

Catégorie A

Fonctions :

- encadre des équipes dans les pôles d'activité clinique et médico-technique des établissements
- remplit des missions communes à plusieurs pôles d'activité clinique et médico-technique ou de chargé de projet au sein de l'établissement
- exerce des fonctions d'encadrement correspondant à sa qualification, dans les instituts de formation et écoles relevant d'établissements publics de santé qui préparent aux différentes branches des professions infirmières, de rééducation et médico-techniques ou au diplôme de cadre de santé lorsque les instituts de formation des cadres de santé sont autorisés pour leur qualification d'origine. Dans ce cas, il prend part en qualité de formateur à l'enseignement théorique et pratique et à la formation des élèves et étudiants. Il prend part, le cas échéant, aux jurys constitués dans le cadre du fonctionnement des instituts ou écoles
- exerce des fonctions de collaborateur de chef de pôle, prévues au huitième alinéa de l'article L 6146-1 du code de la santé publique

CADRE SUPERIEUR DE SANTE



Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 780 000 FCFP
Echelon 2 : 507 000 FCFP



A l'issue d'un an de stage

CADRE SUPERIEUR DE SANTE



Rémunération brute approximative
Echelon 1 : 478 000 FCFP

La fiche individuelle de renseignement ne doit pas dépasser 2 pages (hors page de garde). Elle doit être dactylographiée en police Times New Roman taille 11 et se conformer au modèle ci-dessous :

République Française



**Fiche individuelle de renseignement
destinée au jury pour l'épreuve d'entretien
(à télécharger sur le site suivant : www.drhfpnc.gouv.nc)**

CONCOURS :
(TYPE CONCOURS /CORPS / CADRE)

A RETOURNER AU PLUS TARD LE
(rapporter la date de clôture des inscriptions).

Nom :

Prénom :

Votre parcours professionnel

Vos compétences

Votre projet professionnel

Vos motivations